



## ACIERIE : La CFDT fait encore évoluer ce « 5ème plan d'actions » pour qu'il réponde aux exigences explicites de l'Administration du Travail.

Lors du CSE extraordinaire (29/06) la direction a présenté son nouveau plan d'actions pour le département ACIERIE. La CFDT a encore fait évoluer ce « 5ème plan d'actions » pour qu'il réponde aux exigences explicites de l'Administration du Travail.

*L'enjeu est de taille puisque son efficacité doit désormais convaincre l'inspection du travail et la conduire peut-être à suspendre ou reporter sa décision d'arrêt temporaire de l'installation. En résumé, sommes-nous en mesure de protéger immédiatement et pour l'avenir la santé des aciéristes ?*

## La CFDT appelle la Direction et l'ensemble des organisations syndicales à travailler conjointement.

En amont du CSE, nous avons pris contact avec la direction pour lui signifier nos remarques et demandes pour faire évoluer le nouveau plan d'actions et nous donner la possibilité d'émettre un avis favorable.

### Trois points sont essentiels à notre sens pour rendre un avis favorable :

- **Nettoyage industriel de l'aciérie** : Mise en place d'un nettoyage « approfondi et régulier » de toute l'installation. Les termes sont importants. Cette prescription de l'inspection du travail est différente et complémentaire de celle prévue dans notre plan qui consiste à recenser les sources de salissures pour cibler le nettoyage à l'avenir. Le nettoyage n'est pas une variable d'ajustement sur laquelle faire des économies ! Il doit s'agir d'une activité essentielle, bien dimensionnée, suivie, récurrente et permanente. Le nettoyage à l'aciérie ne doit pas se faire au détriment d'un autre service de l'usine non plus. Nous nous en assurons

- **Les dépoussiérages** : Nous demandions bien évidemment les remises à l'état standard de ces équipements, la mesure de leur efficacité (captation) mais aussi la possibilité (capex) de remplacer ces installations lorsqu'elles ne permettent plus l'obtention du résultat dans ce domaine. Nous demandions la prise formelle de cet engagement jusqu'à pouvoir **se poser la question à terme de remettre en question le port des masques ventilés partout et tout le temps comme seule protection efficace des salariés.**
- **Une commission de suivi du plan d'actions** : Nous réclamions la mise en place d'une commission de suivi du plan d'actions avec l'ensemble des organisations syndicales. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! **Pourquoi s'opposer à la présence de la CFDT alors que dans le même temps la direction lui demande son avis en CSE ?**

La direction a refusé les deux dernières propositions de la CFDT. Dès lors la position de notre syndicat ne pouvait pas évoluer (l'abstention).

## **Personne ne peut se satisfaire d'une situation aussi catastrophique.**

La direction a donc sollicité une nouvelle fois l'avis (purement consultatif) des organisations syndicales. Statut quo ! Sur **les 3 modifications défendues fermement par la CFDT**, seul le **nettoyage « approfondi et régulier » de toute l'aciérie** sera ajouté à ce dernier plan d'actions comme l'administration le recommandait.

Lors de ce CSE, le Médecin du travail renouvelle sa position « **POUR** ». Cependant il énonce pour la première fois des réserves et conditions pour accompagner sa position ! Ce changement de ton ne nous semble pas anodin.

Pour rappel lors d'un précédent CSE extra la direction avait déjà consulté les partenaires sociaux dans la précipitation.

Ne pouvant se prononcer objectivement sans pouvoir rendre un avis éclairé et en toute connaissance de cause la CFDT avait déjà choisi la voix de l'abstention. Le plan d'actions était imparfait et incomplet.

# **Notre confiance est entamée**

## **Nous exigeons la Santé comme seule priorité.**

Lors de nos échanges avec la direction, celle-ci nous fait part de son intention de faire d'une mesure à court terme comme le port du masque ventilé, une mesure permanente et définitive à l'aciérie (comme à la cokerie).

En effet « les normes évoluant trop vite » selon elle, il semble plus simple de faire porter des EPI que de travailler en continu sur des solutions techniques et organisationnelles adaptées pour la protection de la santé des Aciéristes.

Les EPI ne se substituent pas à la mise en place de mesures collectives et les mesures collectives ne se substituent pas à l'obligation de traiter le risque à la source.

Le groupe fait usage du benchmark entre les différents sites ArcelorMittal quand il s'agit de comparer la productivité et la compétitivité. Pourquoi sommes-nous à la traîne en matière de prévention/protection en Santé ? Des process efficaces différents existent sur d'autres sites et ont même existé à l'époque sur le site de Fos.

Nos négligences en matière de protection de la santé ont désormais de lourdes conséquences pour chacun et pour le collectif. Nous ne transigerons jamais sur le prix de nos vies. Nous demandons donc à la direction de transiger avec sa gestion, ses économies et ses profits.

Face à l'inquiétude légitime du personnel ArcelorMittal et co-traitants, la **CFDT** tient à répondre que notre site en sortira par le haut. Une période difficile est devant nous, la route sera longue mais soyez assurés que grâce à vous nous la surmonterons.

**Notre santé doit être garantie, notre avenir également.**  
**L'équipe **CFDT** se tiendra à vos côtés.**

N'hésitez pas à contacter vos représentants **Cfdt** au 04-42-47-29-81  
[fo.cfdt@arcelormittal.com](mailto:fo.cfdt@arcelormittal.com)

---

**Confédération Française et Démocratique du Travail**

---